

# Luperto en route vers la correctionnelle

Le parquet général a demandé la levée de l'immunité parlementaire du député-bourgmestre de Sambreville, accusé d'exhibition en présence d'un mineur

**Le parquet général a demandé, hier, la levée d'immunité parlementaire du député-bourgmestre de Sambreville, Jean-Charles Luperto. Le socialiste est toujours accusé d'outrage public aux mœurs sur l'aire d'autoroute de Spy. Cette demande de levée d'immunité ouvre la voie vers un procès au tribunal correctionnel.**

Le dossier d'outrage public aux mœurs concernant Jean-Charles Luperto fait un pas de plus vers le tribunal correctionnel.

Et les faits ne sont pas anodins. Lorsque nous vous avons révélé l'affaire en novembre 2014, on parlait tout de même de « *masturbation en public devant un mi-*

**M<sup>E</sup> UYTENDAELÉ :**  
**« IL VA ENFIN POUVOIR S'EXPLIQUER DEVANT SES PAIRS »**

*neur* » dans les toilettes de l'aire d'autoroute de Spy dans le sens Charleroi-Liège.

Mais pour que le dossier puisse avancer, il fallait qu'une demande de levée d'immunité soit déposée par le parquet général auprès du Parlement de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, où siège l'homme politique. Ce qui a été fait, ce mercre-

di ! Les deux parlements devront se prononcer sur cette demande pour le 25 janvier au plus tard, l'affaire étant déjà inscrite à l'agenda de la chambre du conseil du mardi 26 janvier 2016. Autrement dit, cette chambre va, sans doute, décider d'un renvoi en correctionnel. Elle pourrait également décider d'un non-lieu, mais cette option semble très peu probable.

## LIEU DE RENCONTRE

Quoi qu'il en soit, Luperto dit se réjouir de cette demande. « *Il va enfin pouvoir s'expliquer devant ses pairs. Et ainsi défendre sa réputation qui a été mise en cause par une instruction pénale tapageuse, laquelle a, faut-il le rappeler, été initiée sans qu'aucune plainte n'ait jamais été déposée* », a indiqué son avocat, M<sup>e</sup> Marc Uyttendaele.

C'est que le dossier accable tout de même le socialiste suite à divers témoignages qui vont tous dans le même sens : il a exhibé son sexe en public (volontairement ou pas). Dans son audition, s'il a nié tout fait d'exhibition, Luperto a cependant reconnu s'être rendu sur place pour faire des rencontres à caractère sexuel. Selon lui, le lieu était connu de la communauté homosexuelle comme étant un endroit de rencontre, où les relations se fai-

saient dans les W-C, « *sans faire trop de bruit* ».

Selon le dossier, ces faits se seraient pourtant déroulés devant

un enfant âgé de neuf ans. Ce petit garçon expliquait alors qu'à, au moins, quatre reprises (entre le début avril et la fin juillet 2014), il avait surpris un homme en train « *de se masturber dans les urinoirs* ». Il indiquait aussi que l'individu « *faisait semblant de faire pipi* ».

Lors de l'audition de l'enfant, originaire de Spy, Jean-Charles Luperto avait clairement été identifié dans un panel de dix photographies d'hommes se ressemblant.

D'autres témoignages se sont ensuite succédés. Plusieurs adultes ont également rapporté des faits de masturbation, et ce notamment « *devant des adolescents âgés entre 10 et 15 ans. Ces derniers riaient en regardant un GSM : « Regarde, c'est dégueulasse », disaient-ils* ». Là encore, le bourgmestre de Sambreville a été reconnu...

Enfin, le camp Luperto a toujours évoqué le coup monté politique, les premiers faits ayant été dénoncés moins de deux mois avant les élections régionales où il était tête de liste du parti socialiste pour l'arrondissement de Namur. ■

LIONEL GEORGES ET JOHNNY MACHE

## LA DEMANDE DE LEVÉE D'IMMUNITÉ

### « Prendre connaissance du dossier... enfin ! »

S'exprimant par la voix de ses conseils, ce mercredi, Jean-Charles assure se réjouir de cette demande de levée d'immunité. « *Cela lui permettra enfin de prendre connaissance de manière approfondie du dossier dont la copie lui a systématiquement été refusée jusqu'ici* », a déclaré M<sup>e</sup> Uyttendaele (photo).

Les commissions des poursuites du Parlement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles auront donc prochainement à se prononcer sur cette requête de la justice.

Pourquoi des deux assemblées ? Car

l'homme est député wallon. Mais aussi car il a siégé au Parlement de la Fédération qu'il a longtemps présidé.

Pour rappel, en novembre 2014, Jean-Charles Luperto s'est mis en congé de sa fonction de bourgmestre de Sambreville et a démissionné de son poste de président.

Mais dans ce dossier, les deux assemblées vont devoir marquer leur accord. Car si l'une des deux autorisations de levée devait faire défaut, le renvoi éventuel devant le tribunal ne serait pas possible.

Il faut également savoir qu'une demande de levée d'immunité ne peut être demandée que via une initiative de la justice. Elle doit remettre un dos-

sier contenant l'essentiel des éléments à charge. Le procureur du Roi devra également se tenir à la disposition des deux assemblées afin de venir répondre aux éventuelles questions des parlementaires.

Le but est que les membres des commissions, qui auront à étudier le dossier, disposent d'assez d'éléments pour se convaincre de la pertinence de la demande. Ce genre de commission se réunit toujours à huis clos. Mais la consultation du dossier peut se faire dans un endroit sécurisé sans pouvoir faire de photocopie.

C'est enfin en séance plénière, aussi à huis clos, qu'un vote se fera pour ou contre l'avis final de la commission. ■